



Association pour la protection de l'environnement du lac des Trois Montagnes

Courriel : contact@apel3montagnes.org
Site internet : <http://www.apel3montagnes.org>

Bulletin édition printemps 2017

Mot du président

Notre coin de paradis tranquille doit être préservé, avec notre magnifique lac des Trois Montagnes si limpide, le plus grand lac navigable du territoire de la municipalité de La Conception avec sa superficie de 3,35 km² et sa profondeur jusqu'à 67,7 mètres. Nous aimons nous y baigner, nous y balader, y pêcher, faire des activités nautiques, mais il est primordial qu'il reste en santé pour les générations futures.

L'arrivée de nouvelles activités nautiques, telles que le wakeboard et le wakesurf, utilisant des embarcations pouvant provoquer des vagues de plus d'un mètre de hauteur, créent une érosion des berges importantes; de plus, si ces bateaux circulent à une profondeur de l'eau inférieure à 5 mètres, ils créent un déplacement important des sédiments, ce qui fait vieillir prématurément notre lac.

Pour amoindrir ces effets néfastes, les environmentalistes conseillent que ces nouvelles activités nautiques doivent être pratiquées à plus de 300 mètres des berges. Nous avons publié sur notre site internet www.apel3montagnes.org notre code d'éthique et de comportement nautique, ainsi qu'une carte bathymétrique avec un tracé suggéré pour le wakeboard et wakesurf. Je vous recommande donc fortement de le lire et de vous y conformer pour la santé du lac et le respect de tous ses utilisateurs.

Une autre menace est le myriophylle à épi déjà présent dans 40 lacs de la région des Laurentides. Cette plante submergée forme des herbiers très denses et peut croître à des profondeurs allant de 1 à 10 mètres. Elle peut être introduite d'un lac à l'autre par une embarcation ou sa remorque, d'où vient l'importance de les faire laver avant toute mise à l'eau. Pour plus de détails, vous trouverez sur notre site internet un guide sur cette plante.

Principalement en raison du manque de ressources et afin d'exercer un meilleur contrôle d'accès au lac, lors de l'assemblée générale de 2016, un mandat clair nous avait été donné pour discuter avec la municipalité afin de leur donner la gestion des barrières donnant accès au lac. Nous avons rencontré la municipalité à quelques reprises et je suis heureux de vous informer que le 13 mars 2017, lors de leur assemblée mensuelle, la résolution 069-17 a été adoptée. La municipalité procédera à partir de 2017 à la mise en place d'une politique des usages et contrôle des accès publics du lac des Trois Montagnes et d'un plan de gestion et de communication, afin de pouvoir satisfaire les usagers ainsi que faciliter le travail des employés municipaux par une procédure simple et efficace. Ces informations vous seront communiquées directement par la municipalité, si ceci n'est pas déjà fait.

Nous avons tous une responsabilité afin de garder le lac et son environnement sains et toutes nos actions quotidiennes doivent toujours privilégier leur conservation.

En terminant, je vous invite en grand nombre à notre prochaine assemblée annuelle de l'APEL, qui se tiendra cette année, le samedi 10 juin, de 10:00 à midi, à la salle municipale.

Daniel Lepage
Président

La mission de l'APEL des Trois Montagnes

Protéger l'environnement du lac des Trois Montagnes, incluant les objectifs spécifiques suivants :

- Protéger son rivage et ses alentours, incluant ses bassins versants, contre les changements qui pourraient lui être nuisibles
- Procéder régulièrement à un ensemencement
- Protéger et défendre les intérêts des propriétaires en ce qui a trait à l'environnement du lac spécifiquement

À vos agendas!

Assemblée annuelle des membres de l'APEL des Trois Montagnes : le samedi 10 juin 2017 à la salle municipale, de 10h à 12h. Pour information, contactez-nous à l'adresse de courriel contact@apel3montagnes.org

Réunions mensuelles du Conseil municipal : tous les 2e lundis du mois, exception faite du mardi 10 octobre, à la salle du Conseil de ville, à 19h30.

Nouveau site internet

Notre site internet a dû être fermé en 2016 à cause de circonstances hors de notre contrôle.

Nous préparons le nouveau site qui sera en ligne cet été. Comme par le passé, le bulletin annuel ainsi que plusieurs informations importantes seront sur ce dernier. Vous serez également en mesure de devenir membre ou de renouveler votre adhésion en ligne.

Ouverture des barrières

Les barrières seront fermées de juin à octobre inclusivement. La gestion des accès sera faite par la municipalité de La Conception durant ces heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : de 7h45 à midi et de 13h à 16h30
Vendredi : de 8h à midi.

Des personnes à être désignées gèreront les accès pendant les heures suivantes :

Vendredi 13h à 17h.

Samedi, dimanche et journées fériées : 9h à 17h.

Veillez les aviser 24h d'avance.

Votre Conseil d'administration

Daniel Lepage, Président
Denis Théberge, Vice-président
Gilles Lapointe, Trésorier
Pierre Lefebvre, Secrétaire
Lambert Gauthier, Administrateur
Gilles Massicotte, Administrateur
Patrick Langlais, Administrateur

Lavage des embarcations

Il est obligatoire de laver l'embarcation avant sa mise à l'eau par réglementation municipale et une attestation de lavage récente doit être obtenue d'une station de lavage accréditée.

Les stations autorisées de lavage sont :

Lave-auto Mont-Tremblant, 496, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, Québec, (819) 681-9136, ouvert à tous les jours

Défi-sport (sur rendez-vous seulement)

Lave-auto Labelle, 6541 boul. Curé-Labelle, Labelle, Québec, (819) 686-5665.

Le lavage comprend l'extérieur de l'embarcation et les compartiments inondables, dont le compartiment moteur, les viviers, les ballasts ainsi que la remorque de l'embarcation.

Accès au lac : rappel sur la raison d'être des barrières

Depuis maintenant 13 ans, nos barrières ont fait leurs preuves. Nous constatons qu'un contrôle efficace a pu être exercé au fil des années, ce qui a considérablement réduit les risques de pollution aquatique et l'achalandage sur notre plan d'eau. L'implantation des barrières et du système des clés d'accès a pour objectif de préserver la santé aquatique de notre lac. Grâce à votre vigilance et à votre civisme, nous pourrions ainsi le protéger d'une contamination par des espèces exotiques envahissantes comme le myriophylle à épi ou la moule zébrée qui peuvent causer des dommages considérables à la flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique, les quais et embarcations ce qui aurait potentiellement des impacts majeurs sur la valeur foncière des propriétés des riverains et sur l'économie globale de la municipalité.

En cas de déversement dans le lac ou autre situation reliée à l'environnement

Veillez contacter le ministère de l'environnement au (866) 694-5454 et le signaler à la municipalité au (819) 686-3016.

Impact des vagues sur les berges

L'érosion des berges est un phénomène naturel sur tous les cours d'eau et lacs causé par les courants, la variation du niveau d'eau, les vagues et l'action de la glace. L'érosion des berges peut être accélérée par les activités de l'homme dans certains cas. La circulation nautique motorisée fait partie de ces activités qui peuvent contribuer à accélérer l'érosion naturelle des berges.

Au cours des deux dernières années, des études scientifiques ont mis en évidence que les vagues substantielles produites par les pratiques de navigation de type "wakesurf" et "wakeboard" de plus en plus populaires sur les lacs du Québec et la puissance des moteurs qui ne cessent de croître entraînaient une remise en suspension des sédiments et une érosion accélérée des berges.

En juin 2014, l'étude réalisée par Yves Prairie, PhD et Sara Mercier-Blais de l'UQAM a démontré que la vague de surface générée par les pratiques de "wakesurf" et "wakeboard" avaient besoin d'une distance d'au moins 300 m de part et d'autre de l'embarcation (600 m de largeur au total) avant de perdre son énergie et ne plus avoir un impact minime d'érosion des berges.

En novembre 2015, Sébastien Raymond, PhD de l'Université Laval, a démontré que les pratiques de "wakesurf" et "wakeboard" impactaient la colonne d'eau et remobilisaient les sédiments de fond jusqu'à 5 m de profondeur. Ces deux études scientifiques sont un premier pas important dans la compréhension des impacts des embarcations motorisées. Beaucoup d'éléments et conditions restent à explorer afin d'avoir un portrait complet de l'impact des vagues sur les berges.

Afin de réduire la production de vagues, la remise en suspension des sédiments, et l'érosion des berges, il est recommandé selon ces études:

- de naviguer à 5 km/h pour tous types de bateaux si la largeur du plan d'eau est inférieure à 600 m et la profondeur est moins de 5 m.

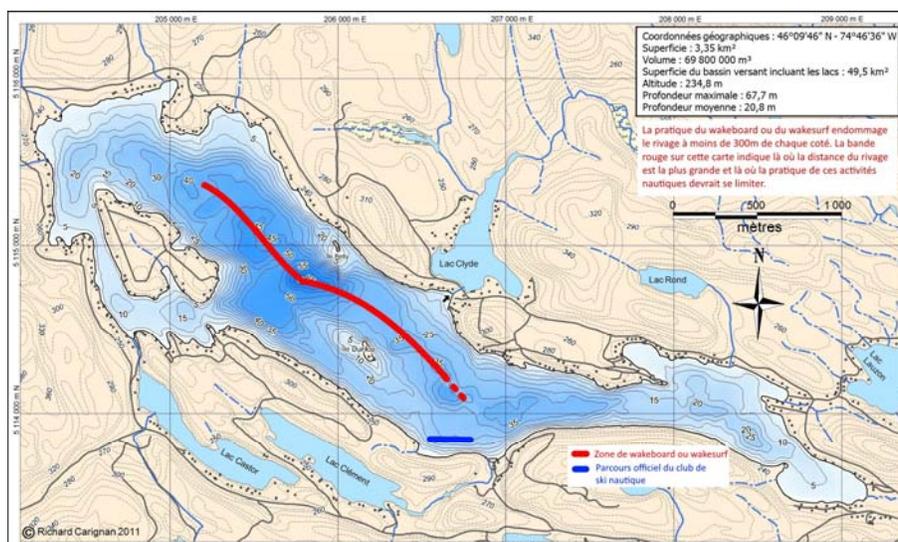
- de pratiquer le "wakesurf" et "wakeboard" dans les zones ayant un minimum de 600 m de large soit à plus de 300 m du rivage et au moins 5 m de profondeur.

À ce sujet, il est important de noter que notre code d'éthique et de comportement nautique recommande aussi de limiter la vitesse à 10 km/h à moins de 100 m des berges pour tous types de bateaux et d'activités nautiques et de naviguer en position non cambrée afin de réduire la production de grosses vagues et les risques d'accidents.

RECOMMANDATION

Tenant compte des résultats de ces deux études scientifiques et de la dimension de notre lac en termes de largeur et de profondeur, le CA de l'APEL recommande aux usagers de wakesurf et wakeboard de pratiquer leur sport dans les parties les plus larges du lac, à plus de **300 mètres** du rivage, pour limiter l'érosion des berges.

Nous avons donc modifié la carte bathymétrique de notre lac pour identifier en rouge la zone de quelques kilomètres de long pour la pratique de ce sport. Le code d'éthique et de comportement nautique du lac des Trois Montagnes sera aussi amendé pour refléter ce changement.



Protection de l'environnement de notre lac

À l'assemblée générale 2016 de L'APEL des Trois Montagnes, nous avons fait le point sur le projet d'amélioration de la protection de l'environnement de notre lac. Deux recommandations émanaient de ce projet :

- 1- Une réglementation doit être mise en place pour les accès au lac :
 - a. Que les accès au lac ne se fassent qu'aux descentes publiques
 - b. Qu'il y ait un contrôle sur la taille et le type d'embarcations autorisées
 - c. Que soit définies les zones de navigation et de pratique d'activités nautiques
 - d. Que soit incluses les principales composantes comportementales du code d'éthique de l'APEL
 - e. Que les propriétaires riverains soient responsabilisés dans l'application de cette réglementation
- 2- Il faut améliorer le contrôle des accès au lac afin de nous assurer que les embarcations aient été lavées avant leur mise à l'eau afin d'empêcher la contamination de notre plan d'eau :
 - a. Il faut que la gestion des accès soit assumée par la municipalité
 - b. Il faut augmenter le financement pour assumer cette gestion

En assemblée, pour ces raisons, nous avons adopté une résolution visant à remettre à la municipalité le contrôle de la gestion des accès, puisque cette dernière a le pouvoir de légiférer à ce sujet et qu'elle a des ressources financières plus adéquates pour gérer les accès.

Des discussions ont eu lieu avec des représentants de la municipalité à l'automne 2016 et cette dernière a accepté de prendre en charge la gestion des accès dès cette année. De plus, une politique pour gérer les accès sera élaborée. Finalement, un code de comportement nautique sera mis en place.

Nous sommes particulièrement fiers de pouvoir collaborer avec la municipalité et ses représentants qui ont démontré qu'ils avaient à cœur l'environnement depuis plusieurs années. Cette collaboration se poursuivra dans la mise en place des nouvelles procédures et politiques.

Il est fort probable que dans les années à venir, cette gestion des accès sera appelée à évoluer; l'APEL et ses administrateurs s'engagent à continuer de contribuer activement à l'amélioration de la qualité de notre environnement.

Ensemencement du lac

Il n'y a pas eu d'ensemencement en 2016 car il avait été décidé en 2014 d'effectuer des ensemencements à tous les deux ans plutôt qu'annuellement.

Le dernier ensemencement remonte au printemps 2015. 1 500 truites arc-en-ciel avaient alors été ensemencées. Cet ensemencement n'a pas donné les résultats escomptés.

Suite à une analyse des ensemencements des années passées et des recommandations gouvernementales, il a été décidé de ne plus ensemenecer d'ombles de fontaine et de truites arc-en-ciel.

Dorénavant, seules les espèces suivantes, qui sont déjà présentes et bien adaptées aux conditions actuelles du lac seront ensemencées: touladis (truite grise), ouananiches et ombles moulac.

Étant donné que les piscicultures régionales n'ont pas produit de touladis ou de ouananiches en 2016-17, il a été décidé d'ensemencer plutôt 2 000 ombles moulac de 15 à 20 cm (6 à 8 pouces) au cours du printemps 2017.

Un document d'information sur les espèces de poissons présentes dans le lac et ses ruisseaux affluents est disponible sur le site web de l'APEL. Des copies du document seront également disponibles à l'assemblée annuelle.

Les règlements de pêche pour 2017 sont les suivants :

Touladis et ombles moulac : La pêche est permise du 28 avril au 17 septembre. La limite de prise est de 2 poissons, d'une longueur minimum de 55 cm (21.6 pouces).

Ouananiches : La pêche est permise du 28 avril au 17 septembre et la limite de prise est de 3 poissons.

Achigans à petite et à grande bouche : La pêche est permise du 16 juin 2017 au 31 mars 2018 et la limite de prises est de 6 poissons.

Nous désirons vous rappeler que le ruisseau du Lac Boisseau est un sanctuaire de pêche et que la pêche y est interdite en tout temps.

Pêche sportive au Québec, règle de la zone 10

Ensemencement

Accès au lac : rappel sur la raison d'être des barrières